

Notre référence : BOSY/RODJ Riaz, le 11 juin 2024

Aux parents des élèves concernés

Remboursement du solde Cashless - Carte étudiant

Chers Parents,

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et, pour les élèves de 11^H, cela signifie qu'ils s'apprêtent à quitter les portes de notre école.

Par conséquent, les élèves qui possèdent un solde d'argent sur leur carte d'étudiant peuvent, dès à présent, passer au secrétariat avec leur carte afin de récupérer au comptant le montant restant. Lorsque la carte sera soldée, celle-ci sera bloquée. Pour les quelques jours restants, les élèves pourront payer leur repas en espèces.

Pour les parents qui désirent recevoir le montant du solde sur un compte, nous vous laissons le soin d'adresser un courriel au secrétariat avec toutes les coordonnées bancaires nécessaires pour le versement.

Si un frère ou une sœur de l'élève est au CO à la rentrée scolaire prochaine, les parents peuvent transférer, au moyen de l'application, le solde du montant de l'élève partant sur celui qui sera présent ou présente en 2024/2025.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous adressons, Chers Parents, nos plus cordiales salutations.

L'administrateur général

Yves Bosson

José Joaquín Rodríguez